

Mesdames, Messieurs,

En 1997, l'économie suisse est sortie d'une longue phase de stagnation. La reprise a été hésitante dans un premier temps, mais nous pouvons tabler aujourd'hui sur un redressement de la conjoncture qui sera durable et se renforcera.

Les exportations ont contribué de manière décisive à cette amélioration. Elles ont enregistré une forte croissance, grâce à la situation économique favorable dans nombre de pays et à l'affaiblissement du franc. La consommation, lente à redémarrer, a pris de la vigueur au second semestre. Dans le secteur de la construction, aucun signe de reprise n'a été observé; les investissements sous forme de constructions ont encore reculé. La pression de la concurrence, très vive dans de nombreuses branches, a incité les entreprises à redoubler d'efforts pour moderniser et rationaliser leur appareil de production. Les investissements en biens d'équipement ont par conséquent continué à progresser. L'économie suisse a ainsi gagné en compétitivité.

Le renchérissement est resté à un niveau bas. Cette évolution réjouissante contraste avec la situation toujours préoccupante sur le marché du travail. Le taux de chômage a atteint des niveaux plus élevés qu'en 1996, mais amorcé un mouvement de repli au cours de l'année. Pour une forte part, le chômage a une origine structurelle. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que la reprise de la conjoncture engendre une diminution rapide du nombre des personnes sans emploi.

Sur le plan monétaire, nous avons veillé à aménager, en 1997 également, des conditions-cadres favorables à la reprise. Par un approvisionnement généreux en monnaie, nous avons maintenu à un niveau bas les taux d'intérêt à court terme et lutté ainsi contre une hausse du cours du franc. Compte tenu des incertitudes apparues dans l'interprétation de l'évolution de la monnaie centrale, nous avons davantage porté notre attention sur les agrégats monétaires répondant à des définitions plus larges, en particulier sur  $M_3$ .

Le régime monétaire suisse est devenu anachronique à la suite des profonds changements intervenus dans le système monétaire international. Sa réforme a occupé une place importante dans nos travaux. Elle vise à supprimer le rattachement du franc à l'or, à introduire dans la constitution une formulation plus précise du mandat de la Banque nationale, ainsi qu'à y ancrer l'indépendance de l'institut d'émission et l'obligation, pour celui-ci, de constituer des réserves monétaires suffisantes. – Une révision partielle de la loi sur la Banque nationale est entrée en vigueur en 1997. Elle nous permettra de tirer des revenus accrus de nos réserves monétaires.

Grâce à l'augmentation du produit des placements de devises et à la fermeté du dollar, nos comptes annuels pour 1997 se soldent par un résultat global élevé. Par conséquent, après le versement du dividende et de l'indemnité par habitant en faveur des cantons ainsi que la dotation des réserves, nous pouvons une nouvelle fois bonifier à la Confédération et aux cantons le montant maximal de 600 millions de francs, convenu avec le Conseil fédéral.

Le débat sur le rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale a continué en 1997. La Commission Bergier, que le Conseil fédéral a créée à fin 1996, a examiné les opérations sur or de la Banque nationale. Dans une première prise de position, elle a confirmé les faits déjà connus. – Par une contribution à caractère humanitaire, nous avons participé à hauteur de 100 millions de francs au Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste/Shoah dans le besoin.

Nous exprimons à nos collaboratrices et collaborateurs nos sentiments de reconnaissance pour l'engagement et le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leurs tâches.

Berne, le 6 mars 1998

**Jakob Schönenberger**  
Président du Conseil de banque

**Hans Meyer**  
Président de la Direction générale